

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du conseil municipal adressée le 23 juin 2017 et affichée ce même jour.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Vendredi 30 juin 2017

ORDRE DU JOUR

- 1 – **APPROBATION COMPTE RENDU DU 8 JUIN 2017.**
- 2 – **ELECTIONS SENATORIALES 2017 / DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL.**
- 3 – **COMMUNAUTE DE COMMUNES BALCONS DU DAUPHINE / DESIGNATION DELEGUES A LA CLECT.**
- 4 – **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2017 / DECISION MODIFICATIVE N° 1.**
- 5 – **COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**
- 6 – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin, le conseil municipal de Tignieu-Jameyzieu, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, MME FERNANDEZ, M. SBAFFE, MME ROUX, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, M. MICHALLET, MME BRENIER, M. POMMET, MME MARCHAND, M. BELMELIANI, MME BAZ, M. CAZALY, MMES DUGOURD, GAROFALO, M. GRIS, MME LAMBERT, MM. LAURE, ARIAS (à partir de 20h30), MAZABRARD, ROCHER, PATICHOUD, MME PARDAL.

<u>POUVOIRS</u> :	M. DURAND	A	MME FERNANDEZ.
	MME BRISSAUD	A	M. REYNAUD.
	M. CASTOR	A	M. PAVIET SALOMON.
	M. ARIAS	A	M. SBAFFE (jusqu'à 20h30).
	MME BALLANDRAS	A	M. MAZABRARD.
	MME NIZOT	A	M. PATICHOUD.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME FERNANDEZ.

- **1 – APPROBATION COMPTE RENDU DU 08 JUIN 2017.**

Le Conseil passe à l'approbation du compte rendu de la séance précédente.

Monsieur MAZABRARD tient à préciser « *que le montant des travaux du restaurant scolaire, de l'école de musique et de la salle de spectacles annoncé par l'un de ses co-listiers (point n° 4 du compte-rendu) n'a pas été inventé. Le montant de 4.500.000 € a été cité en commission des finances, puis en conseil municipal (3 fois 1,5 millions d'Euros)* ».

Monsieur le Maire en prend acte et précise que ce montant est une estimation et « *qu'il préfère annoncer plus que moins* ».

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le compte rendu de la séance du 08 juin 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **2 – ELECTIONS SENATORIALES 2017 / DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL.**

Monsieur le Maire informe le conseil que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 24 septembre 2017 en préfecture de l'Isère. En vue de cette élection, il convient de désigner au sein du conseil municipal quinze délégués titulaires et cinq suppléants, conformément à l'arrêté préfectoral n° 38.2017.06.15.012 du 15 juin 2017.

A vingt heures, Monsieur le Maire a ouvert la séance après avoir dénombré vingt-trois conseillers présents (Monsieur ARIAS n'étant arrivé qu'à 20 heures 30) et a constaté que le quorum était atteint.

Il a ensuite procédé à la constitution du bureau électoral chargé de ces opérations, à savoir :

- les deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin.
- les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Deux listes ont ensuite été déposées par les deux groupes représentés au sein du conseil et chaque conseiller à l'appel de son nom a déposé dans l'urne son bulletin de vote. Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Votants : 29.
- Blancs et nuls : 00.
- Exprimés : 29.

Ont obtenus :

- | | |
|--|----------|
| -liste « <i>Agir Ensemble pour une Ville Solidaire</i> » | 23 voix. |
| -liste « <i>Un Nouveau Souffle Agir Unir Avenir</i> » | 06 voix. |

Le bureau électoral a ensuite procédé à la répartition dans un premier temps des quinze délégués titulaires, puis, dans un deuxième temps à la répartition des cinq délégués suppléants. Cette répartition s'est faite selon le calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne et a donné les résultats suivants :

- | | |
|--|-------------------------------|
| -liste « <i>Agir Ensemble pour une Ville Solidaire</i> » | 12 délégués et 04 suppléants. |
| -liste « <i>Un Nouveau Souffle Agir Unir Avenir</i> » | 03 délégués et 01 suppléant. |

L'ensemble des quinze délégués et des cinq suppléants ont acceptés leurs mandats et un procès-verbal de ces opérations a été établi en trois exemplaires, dont l'un a été immédiatement affiché en mairie. Le second exemplaire sera porté à la gendarmerie de Pont de Chérucy le samedi 1^{er} juillet et le dernier exemplaire a été archivé en mairie. Un exemplaire de chacune des deux listes présentées a été annexé au procès-verbal.

Dans le même temps, le tableau récapitulatif des délégués et de leurs suppléants élus a été immédiatement envoyé par courrier électronique en préfecture de l'Isère et annexé à la présente délibération.

- **3 – COMMUNAUTE DE COMMUNES BALCONS DU DAUPHINE / DESIGNATION DELEGUES CLECT.**

Après avoir rappelé que la nouvelle communauté de communes des Balcons du Dauphiné est dans l'obligation de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), Monsieur le Maire précise que la commune de Tignieu-Jamezyieu y sera représentée par un délégué.

Il convient donc de procéder à la désignation de ce délégué et de son suppléant et ce, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

-Monsieur André PAVIET SALOMON	délégué titulaire.
-Monsieur Jean-Louis SBAFFE	délégué suppléant.

Le dépouillement effectué donne les résultats suivants :

Votants : 29
Blancs et nuls : 00
Exprimés : 29

Ont obtenus :

-Monsieur André PAVIET SALOMON	29 voix.
-Monsieur Jean-Louis SBAFFE	27 voix.

Le conseil constate la désignation précitée.

4 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2017 / DECISION MODIFICATIVE N° 1.

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances propose au conseil la décision modificative n° 1 du budget Eau et Assainissement 2017, dont les écritures seront les suivantes :

Section d'exploitation.

-compte D.658 / Charges diverses	+71.125 €.
-compte R.70611 / Redevance d'assainissement collectif	+71.125 €.

Section d'investissement.

-compte R.131 / Subventions d'équipement	+114.000 €
-compte D.2158 / Autres immobilisations corporelles	+14.000 €.
-compte D.2315 / Installations matériels et outillage	+100.000 €.

Monsieur SBAFFE précise que ces écritures correspondent au paiement des participations 2016 et 2017 à la communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné pour l'assainissement collectif (compte D.658) et à l'encaissement de la participation du département de l'Isère pour la création d'un réseau séparatif EU/EP sur la rue de Bourgoin (compte R.131).

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.

PETITE ENFANCE (Françoise BRENIER).

-Une commission s'est tenue à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné le 26 juin (six communes présentes sur quarante-sept). Problème de communication de la convocation. La vice-présidente en charge de la Petite Enfance a demandé que cette information soit donnée en conseil municipal par les communes présentes. L'ordre du jour comportait la définition de la politique en matière de petite enfance au sein du territoire communautaire.

Monsieur le Maire ayant appris que du personnel de la structure de Tignieu Jamezyieu avait été déplacé pour remplacer du personnel absent sur d'autres structures a interpellé la vice-présidente en charge de la Petite Enfance pour éviter de tels agissements qui déstabilisent le bon fonctionnement d'une structure.

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE).

-Réunion de la commission le 20 juin à 18 heures en mairie avec le bilan des effectifs à la rentrée 2017/2018, à savoir 180 enfants en maternelle à Village, 136 à La Plaine, 364 enfants en primaire à Village et 230 à La Plaine (plus 12 enfants en CLIS). Le total porte à 922 élèves scolarisés pour la prochaine rentrée, soit un effectif stable par rapport à l'année dernière.

Les crédits scolaires sont reportés avec 1,2 % d'augmentation, ainsi que le cycle piscine (Saint Vulbas et Villefontaine).

Les rythmes scolaires sont reconduits à l'identique pour l'année scolaire 2017/2018, avec maintien de la gratuité jusqu'en juin 2018. Un débat public devrait être organisé à l'automne pour décider de la suite à donner en la matière.

La question du maintien du transport des enfants de Jameyzieu à l'école Village a été posée lors de cette réunion (coût annuel de 19.440 € pour 10 enfants transportés). Une mise en concurrence a été faite et le coût baissera l'année prochaine, avec un service équivalent. Monsieur le Maire précise que la commune ne finance que le transport de midi (11h30 et 13h30). Le département prend à sa charge les transports du matin (8h30) et du soir (15h30). Ce point devra être débattu en commission.

Monsieur le Maire évoque ensuite le problème des « impayés scolaires ». Une procédure a été mise en place, à savoir qu'aucune réinscription n'est possible pour les familles qui ont des arriérés de paiement. Une réinscription est éventuellement possible si un plan d'étalement de la dette, validé par la Trésorerie de Crémieu a été fourni comme preuve à la mairie. Dans les cas extrêmes, les familles doivent solliciter les assistantes sociales.

L'opération « Un fruit pour la Récré » a fait l'objet de beaucoup de difficultés pour être subventionnée, par le fait d'un retard conséquent dans le retour des informations de la part des écoles au service comptable de la mairie. Monsieur IMBERDISSE a averti les directeurs d'écoles que si de tels retards venaient à perdurer en 2018, l'opération « Un fruit pour la Récré » serait arrêtée.

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS (Francette FERNANDEZ).

-Les olympiades sont reportées alors que le projet était finalisé et bien préparé (mobilisation des familles trop faible).

-La commission travaille sur la préparation des élections en vue de la création du conseil municipal jeunes.

VOIRIES ET RESEAUX (Gilbert POMMET).

-Plusieurs canalisations d'eau potable rompues en divers points de la commune (Plaine, Village). Interventions du SIEPC, mais difficultés dans la communication de l'information relative au suivi des réparations.

-Transfert de la compétence « éclairage public » au SEDI a été repoussée au 1^{er} janvier 2018 compte tenu du nombre important de demandes des communes.

-Vote du rapport 2016 sur l'Eau et l'Assainissement par le SIEPC.

- INFORMATIONS DIVERSES.

-Réunion de la commission « cimetière » le 10 juillet 2017 en mairie.

-Dans le cadre du dossier « MJC », le tribunal administratif a annulé la requête de la commune de Tignieu Jameyzieu. La MJC doit donc quitter ses locaux actuels sur la commune de Charvieu-Chavagneux et une solution a été trouvée par la Municipalité de Tignieu Jameyzieu pour l'accueillir dans le bâtiment communal Letrat. La commune fera appel de cette décision.

FIN DES DEBATS : 21 heures 30.